

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt cinq septembre à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoints, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, Gérald COTTIN, Nicole POLBOST, Guy COLLIN Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Didier BEGAT, Gérard ARVIN-BEROD

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicole POLBOST

POUVOIR(S) : de Didier BEGAT à Alain LAROCHE
Gérard ARVIN-BEROD à Roland GILBERT

* * *

Adoption à l'unanimité du procès verbal du 10 juillet 2009.

A noter que d'entrée de séance, Monsieur le Maire propose d'une part, aux membres du conseil municipal, d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour et d'autre part, d'en modifier la chronologie afin de débattre de la proposition de passage en non valeurs en dernier lieu.

* * *

DEROGATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES AUX COMMERCANTS LOCAUX :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Bertrand BOUTILLON relatif à une demande de réduction du prix de location de la salle des fêtes dans le cadre de son activité. Actuellement et suivant la délibération du 20 février 2009, le prix est fixé à 140 € pour les Nérondas. Après discussion, il est proposé un tarif de 100 € applicable à tous les commerçants de Nérondes utilisant la salle des fêtes dans leur cadre professionnel.

Après en avoir délibéré, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 19 Pour : 16 voix Contre : 3 voix

Ce tarif sera appliqué à compter du 1^{er} octobre 2009.

AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE D'ACHAT DE L'IMMEUBLE GARBAN :

A la demande de Maître Edgard CHAUME, notaire à Nérondes, Monsieur le Trésorier Payeur Général, service du Domaine, a été consulté au sujet de la transaction de l'immeuble des conjoints GARBAN. L'avis rendu en date du 07/09/2009 maintient l'estimation initiale fixée à 87.000 €.

Après délibération, le conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à l'acte d'achat de l'immeuble pour la somme de 136.000 €.

COMMUNICATION DES RAPPORTS DELEGATAIRES :

Service public d'assainissement :

La société VEOLIA nous a transmis le rapport annuel 2008 du service qui lui est délégué à savoir, l'affermage de la station d'épuration communale.

Après exposé des différentes données, Monsieur le Maire indique que ce document peut-être consulté en mairie.

Les membres du conseil municipal approuvent ce rapport à l'unanimité.

Service d'adduction d'eau potable :

Le syndicat d'adduction d'eau potable de Nérondes nous a transmis le rapport de l'exercice 2008 relatif à la distribution de l'eau potable.

Lecture est faite des données principales contenues dans ce document.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le rapport, consultable au secrétariat, est adopté à l'unanimité.

* * *

PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tous les conseillers ont reçu un exemplaire du projet du nouveau règlement de la bibliothèque municipale et invite chacun à faire part de ses remarques et suggestions.

Après lecture des différents articles relatifs à ce règlement, Monsieur le Maire précise que ce document annule et remplace celui du 7/10/2005 et sera affiché dans les locaux de la bibliothèque.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition en demandant cependant qu'il soit précisé au paragraphe III conditions de prêt : en cas de perte ou de détérioration importante, les documents devront être remplacés à l'identique **ou facturés** forfaitairement.

* * *

MEDAILLE DU TRAVAIL DU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur Jean-Lou GODON, adjoint technique 2^{ème} classe s'est vu attribuer la médaille communale départementale pour 20 ans de service dans le cadre de la promotion du 14 juillet 2009. A cet effet et après avis de la commission du personnel, il propose qu'une prime exceptionnelle de 170 € lui soit octroyée et que d'autre part, Madame Patricia LEGOND travaillant depuis 20 ans pour la collectivité dans le cadre d'un poste à temps non complet à l'école maternelle, puisse bénéficier également d'une prime de 100€.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DEMATERIALIZATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE :

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet **ACTES** de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour mettre en place la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique, il convient de choisir un prestataire homologué par le Ministère de l'Intérieur.

Dans un second temps, il faudra signer une convention avec le Préfet du Cher afin de déterminer les modalités des télétransmissions.

Monsieur le Maire expose les dispositifs de télétransmission et les propositions tarifaires des différents fournisseurs habilités.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société SRCI, ZA Croix Saint-Mathieu 28320 GALLARDON,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture du Cher pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

NOUVELLE DEMANDE DE RETROCESSION DE VOIRIE AU LOTISSEMENT « Les CRAIES » :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une nouvelle demande par la société d'HLM France Loire concernant la rétrocession à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 57 m² située en bordure de la rue Verte.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe à cette demande sous réserve que le bornage définitif soit effectué avec les représentants de la municipalité et pris en charge par la SA d'HLM France Loire.

* * *

REGULARISATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX MUNICIPAUX :

Monsieur le Maire informe qu'en raison d'une modification impromptue du planning des congés de l'agent chargé de l'entretien des locaux de la mairie et par soucis d'hygiène, la municipalité a été dans l'obligation d'avoir recours à un recrutement par contrat à durée déterminée article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifiée pour une durée hebdomadaire de 7H50 du 10 au 29 août 2009, sans délibération préalable ni vacance d'emploi.

Devant cet état de faits, les services de la Sous-Préfecture ont été saisis afin de justifier de l'embarras de cette situation avec engagement de régulariser ce dossier dès la prochaine réunion de conseil municipal. A l'unanimité, le conseil approuve les démarches entreprises.

* * *

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une réorganisation des services administratifs est nécessaire en raison d'une demande de temps partiel formulée par un agent après congé maternité.

Après réflexion de la commission du personnel réunie le 8 septembre 2009, il s'avère que les horaires proposés à l'agent entraîneront une modification des horaires d'ouverture au public à savoir, la fermeture du secrétariat le lundi toute la journée privilégiant ainsi l'accueil des administrés le samedi matin.

L'amplitude d'ouverture au public les autres jours de la semaine reste inchangée.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour cette modification.

* * *

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE GARBAN :

Laurent REVIDON, adjoint au Maire, communique les différentes propositions étudiées par la commission des finances lors de sa séance du 8 octobre 2009. Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de prêt de la caisse d'Epargne Centre Loire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt d'un montant de 80.000 € à échéance dégressive annuelle avec remboursement du capital constant, sur 8 ans au taux fixe de 3,24 %.

Monsieur le Maire s'engage à inscrire chaque année au budget, les sommes nécessaires au remboursement de cet emprunt.

RENEGOCIATION DU CONTRAT D'ASSURANCES MULTIRISQUES DE LA COMMUNE :

Suite à la volonté de la commission des finances d'étudier le contrat multirisques commune, il a été demandé aux sociétés d'assurances Groupama et AXA de proposer leur projet.

Après étude des devis, la société AXA a été retenue pour un montant annuel de 8.562,65 €.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer le nouveau contrat.

A noter que Madame Marie-Odile RAYNAUD n'a pas pris au débat en raison de son appartenance au cabinet d'assurances retenu.

* * *

CONVENTION POUR LA VISITE ANNUELLE DES POTEAUX D'INCENDIE :

La commune dispose sur son territoire, conformément aux dispositions de l'article L 2212-2 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriale, de systèmes de protection contre l'incendie constitués d'appareils publics tels que notamment des poteaux d'incendie alimentés par le réseau de distribution d'eau potable.

Conformément aux dispositions susmentionnées, l'organisation, le fonctionnement et la suffisance du service incendie relèvent de l'entière appréciation et responsabilité de la commune.

Devant l'exigence de la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire propose l'établissement d'une convention d'entretien avec VELOLIA Eau qui sera chargé d'assurer la vérification du bon fonctionnement et le contrôle des appareils publics de lutte contre l'incendie.

La présente convention est établie pour une durée de cinq ans(article 8) sur la base de 27 hydrants (suivant les données des services de secours) au prix de 80,00€ HT/poteau au 1^{er} janvier 2010, sachant que le nombre de prises d'incendie pourra varier en fonction de l'équipement ultérieur de la commune.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette démarche et autorisent Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint à signer la convention de partenariat.

* * *

REMPACEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF PENDANT SON CONGE MATERNITE :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de Mademoiselle Nathalie GAUGUET pendant son congé maternité, il décide de recruter du personnel travaillant à temps non complet pour d'autres collectivités territoriales à savoir : Madame Sylvie CHAPELIER pour 15h/35^{ème} (le lundi et le vendredi) et Mademoiselle DEROUET Adeline pour 13h/35^{ème} (le mardi et le jeudi).

Le conseil approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats nécessaires.

* * *

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « GRAINES DE SOLEIL » :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association « Graines de Soleil » qui sollicite une aide financière afin d'investir dans un équipement informatique et de compléter le mobilier d'ameublement. Le conseil municipal conscient de la difficulté de promouvoir les ateliers ludiques itinérants destinés à la petite enfance assurés par les bénévoles de l'association sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Nérondes, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € pour l'année 2009.

Monsieur Guy COLLIN n'a pas pris part au débat en raison de l'engagement de son épouse au sein de l'association.

TARIF DE LOCATION POUR LES ORGANISMES DE FORMATION :

A compter du 1^{er} octobre 2009, le tarif de location d'un bureau du centre médico-social aux organismes ou associations de formation s'élève à 16 €.

Pour l'exercice 2009 et concernant plus particulièrement l'association UFCV (union française des centres de vacances) le tarif sera de 16 € à compter du 1^{er} janvier 2009 étant donné que l'état de présence a été transmis à la mairie le 27 juin 2009.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

* * *

EVALUATION DU LOYER POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRESORERIE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, les termes de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'ancienne trésorerie, 11 route de Bourges, établie entre la commune et la communauté de communes du Pays de Néronde.

Aujourd'hui, une réflexion est menée afin de déterminer les nouvelles modalités pour l'occupation des locaux par la Communauté de Communes.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité fixe le montant du loyer à 400 € mensuel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au règlement de ce dossier.

* * *

Selon l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal le huis clos afin de débattre sur le sujet désigné ci-dessous relatif au passage en non valeurs. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Le public est invité à quitter la salle.

PROPOSITION DE PASSAGE EN NON VALEURS :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi par Madame la Trésorière de Sancoins d'une proposition de passage en non valeurs pour un montant de 2819.50 € concernant des frais de scolarité dus par une commune de 1990 à 1994 ainsi qu'une autre de 320.32 € pour des redevances ordures ménagères et du transport scolaire cantine de 2002 à 2003.

En raison des motifs énoncés et après en avoir délibéré, les membres du conseil décident l'admission en valeurs des sommes suivantes :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| - Titre 47/2003 ⇒ 16,16 € | - Titre 311/1990 ⇒ 155,18 € |
| - Titre 177/2003 ⇒ 16,16 € | - Titre 355/1991 ⇒ 964,40 € |
| - Titre 645/2002 ⇒ 130,00 € | - Titre 278/1993 ⇒ 512,68 € |
| - Titre 656/2003 ⇒ 158,00 € | - Titre 80/1994 ⇒ 1.062,34 € |
| | - Titre 235/1994 ⇒ 124,90 € |

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES -

- Lettre de remerciements pour la subvention 2009 de :
 - *les Sonneurs Néronnais
 - *le Secours Catholique - équipe de Nérondes-
 - * Association des Paralysés de France
 - * les Amis du Rythm'
 - * Loisirs Nature / Chanterondes
 - * Tennis Club de Nérondes
- Téléthon 2009 : réunion le 28/09 à 19H salle municipale
- Information concernant la « votation citoyenne » le samedi 3 octobre pour la défense de la Poste
- Courrier de l'association pour la recherche et l'installation de médecins européens (ARIME)
- Visite des bâtiments communaux et de l'immeuble GARBAN dès signature de l'acte
- Signature de l'acte de vente de l'ancienne école du Pont le 29 juillet 2009
- Avis favorable de la commission de sécurité en date du 15/07/2009 pour l'ensemble des bâtiments de la mairie
- Information concernant la suppression de certaines brigades de gendarmerie dans le Cher
- Occupation de la salle St-Etienne sur décision des services préfectoraux, à partir de la mi-octobre 2009 et pour 4 mois environ en vue de la vaccination contre le virus de la grippe A H1N1
- Livraison des nouveaux tatamis au dojo municipal
- Gros travaux du 21/09 au 23/10/2009 sur la RD 2076 (Sancoins) avec mise en place d'une déviation par Nérondes engendrant de gros problèmes de circulation
- Circulation entre Nérondes et La-Guerche interdite pour travaux de réparation à compter du 12/10/2009 jusqu'au 30/10/2009.
- Approbation de l'ensemble des membres du conseil pour la signature du dossier de l'étude de diagnostic réseau et station d'épuration avant le résultat définitif du financement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.